

CONTRAT D'ADHESION

DECLARANT

Je soussigné(e) : _____

N° téléphone _____

Fonction : _____

Courriel _____@_____

, responsable légal de l'entreprise suivante :

ETABLISSEMENT : FICHE D'IDENTIFICATION GENERALE

Dénomination sociale : _____

Nom de l'enseigne commerciale : _____

Adresse de l'établissement : _____

Code postal _____

Ville _____

N° téléphone : _____

Courriel contact : _____

Siret _____

Forme juridique : _____

Code APE/NAF _____

Description activité : _____

N° TVA Intracommunautaire : _____

ADRESSE d'exploitation sur le secteur Ardèche Drôme provençale (si différente)

Adresse de l'établissement sur le secteur Ardèche Drôme provençale : _____

Code postal _____

Ville _____

N° téléphone : _____

Courriel contact : _____

Facturation (si différente du déclarant)

Nom du contact de facturation : Mme, M. : _____

N° téléphone : _____ Courriel contact : _____

Adresse postale de facturation si différente :

Dénomination sociale : _____

Adresse postale de facturation : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

J'opte pour le mode de paiement suivant :

Chèque à l'ordre de PST0726

Virement avec la référence de mon entreprise (IBAN FR76 3000 3020 7100 0500 0926 686 BIC SOGEFRPP)

Prélèvement automatique (RIB à joindre avec le mandat signé)

EFFECTIF :

	NB Salarié	Droit d'entrée € HT	Total HT
Nombre total de salarié :		35	
		TVA à 20%	
		Montant total TTC à régler	

Le soussigné, déclare donner son adhésion à compter du __ / __ / ____ (les Statuts et le Règlement Intérieur du PST0726 sont à votre disposition sur demande)

de prendre l'engagement :

- ✓ De déclarer chaque début d'année l'effectif actif dans l'établissement via le portail adhérent du PST0726
- ✓ De verser les cotisations fixées par le Conseil d'Administration du service et ratifiés par l'assemblée générale, dans les conditions et selon les modalités arrêtées par le dit Conseil.
- ✓ D'informer le personnel salarié qu'emploie l'entreprise, du fonctionnement du PST0726, de transmettre aux intéressés les convocations aux examens et d'en faciliter l'accès.
- ✓ De fournir périodiquement au PST0726 l'état nominatif des salariés qui relèvent de ce service, de signaler les embauches et les sorties, les reprises de travail après un arrêt sur le portail adhérent (**pour les maladies et accidents non professionnels ayant entraîné une absence d'au moins 60 jours, pour les accidents du travail ayant entraîné une absence d'au moins 30 jours, sans condition de durée pour les maladies professionnelles et les maternités**).
- ✓ De signaler au service Interentreprises les produits toxiques employés dans l'entreprise, les manipulations dangereuses nécessitant une surveillance particulière, et de se prêter à toute visite du médecin du travail sur les lieux de travail.
- ✓ De prendre en considération les avis qui seront présentés à l'entreprise sur l'aptitude ou l'inaptitude des salariés, ainsi que sur l'hygiène et la salubrité du travail, et, d'une façon générale, d'observer les prescriptions légales et réglementaires concernant la médecine du travail.
- ✓ De transmettre, lors de l'adhésion et chaque fois que nécessaire, le Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ainsi que le plan prévention associée.
- ✓ **Consulter le Comité Social et Economique (ou à défaut les délégués du personnel) sur le recours à un ou plusieurs services de santé au travail de proximité pour la surveillance médicale de ses travailleurs éloignés.**

La résiliation du présent contrat ne pourra intervenir qu'après dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 6 mois avant le 31 décembre de l'année en cours. Toute année débutée est due en totalité.

Cachet de l'entreprise

Fait à _____ le __ / __ / ____
Signature (faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Les informations recueillies par PST0726 sont enregistrées dans un fichier informatique et/ou conservées dans un dossier papier.

Elles font l'objet d'un traitement destiné au traitement des situations qui nous sont confiées. Les destinataires des données sont l'ensemble des services intervenants au cours de ce traitement. Elles sont conservées pendant une durée maximum de 50 ans après la fin du traitement.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté », vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, en vous adressant à la Direction de SLST. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

En signant ce document, vous autorisez PST0726 à conserver les informations contenues dans ce dossier, à les communiquer aux différents intervenants et à utiliser vos différentes adresses courriels pour la transmission de document et informations vous concernant

Le suivi individuel du travailleur :

- La visite d'embauche ou médical d'aptitude
- Le suivi périodique de l'état de santé du travailleur
- La visite à la demande (à tout moment)
- La visite de reprise (après un arrêt de travail)
- • Le rendez-vous de liaison (pendant un arrêt de travail)
- • La visite de pré-reprise (pendant un arrêt de travail)
- La visite de mi-carrière (à environ 45 ans)
- La visite de fin de carrière (au moment de la retraite)

La prévention des risques professionnels :

- La création et la mise à jour de la Fiche d'Entreprise (FE)
- Aide à la création et finalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- La réalisation d'études météorologiques
- Le risque chimique : analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Les actions de sensibilisation collective à la prévention des risques profession
- L'étude et le conseil pour l'aménagement du poste de travail
- L'accompagnement dans la prévention des risques professionnels
- L'accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle
- L'intervention suite à un événement grave
- La participation aux réunions du CSE / CSST relevant des sujets de santé, sécurité et conditions de travail

Prévention de la désinsertion professionnelle

L'OFFRE SOCLE DE SERVICES :

LES 3 ENJEUX PRINCIPAUX EN SANTÉ AU TRAVAIL

La loi du 2 août 2021, pour renforcer la prévention en santé au travail, prévoit que les entreprises et leurs salariés bénéficient **d'un ensemble commun et homogène de services** au niveau national de la part des Services de Prévention et de Santé au Travail appelé offre « socle » de services.

Ces services sont couverts par l'adhésion forfaitaire annuelle et répondent à 3 principaux objectifs :

La prévention des risques professionnels :

Connaître et identifier les situations de travail pour agir et soutenir de manière proactive les entreprises

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs :

Accompagner chaque salarié tout au long de sa vie professionnelle par un dispositif médical complet et adapté

La prévention de la désinsertion professionnelle :

Anticiper le risque de perte d'emploi et maintenir le salarié dans le monde du travail en cohérence avec son état de santé par la mise en place et l'animation d'une Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle et de Maintien en Emploi (PDP-ME)

(1) Depuis la loi santé au travail du 2 août 2021, le chef d'entreprise peut bénéficier de l'offre socle de services, sous réserve qu'il s'inscrive sur la liste des effectifs de son entreprise depuis son espace adhérent.

(2) Pour connaître les modalités d'adhésion et de facturation, veuillez-vous référer au règlement intérieur de PST0726

TARIFS HT 2026

Droits d'entrée	35€ HT
Cotisation annuelle par salarié	93.5€ HT
Cotisation annuelle indépendant	93.5€ HT
Visite intérimaire	93.5 HT
Visite intermittent du spectacle	93.5€ HT
Action de formation et prévention : coût par salarié	40€ HT
Absence non excusée	50€ HT

BZI Rhône Vallée Sud
07250 LE POUZIN

Tél. 04 75 35 06 30
Adherent@pst0726.fr

N°SIREN: 779 424 798
Code APE : 8621 Z
N°TVA Intracommunautaire :

Page 1 ...
DOC0005-2